



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Liste des pièces à fournir pour l'immatriculation au Répertoire des Métiers d'une Entreprise Individuelle bénéficiant du régime prévu à l'article L 133-6-8 du Code de la Sécurité Sociale (Micro entrepreneur)

DIRIGEANT

- Copie d'une Pièce d'Identité en cours de validité à défaut copie du passeport ou extrait d'acte de naissance (de moins de 3 mois).
- Pour les Etrangers, photocopie du titre de séjour autorisant l'exercice d'une profession indépendante.
- Photocopie Livret de Famille et si contrat de mariage copie de celui-ci.
- Attestation délivrance information donnée au conjoint (uniquement en cas de mariage sous le régime de la communauté).
- Attestation de non condamnation.
- Attestation du stage de gestion à défaut pièces justifiant de la dispense (commerçant, artisan au moins trois ans, etc...).
- Si l'activité exercée est réglementée, fournir **les pièces justificatives** à savoir : copie du diplôme ou copie des 36 bulletins de salaires.
- Déclaration d'existence service vétérinaire pour une activité déclarée relevant du secteur alimentaire.
- Récépissé de dépôt de déclaration de débit de boissons.
- Si création EIRL : imprimé PEIRL, déclaration d'affectation du patrimoine, état descriptif des biens..

LIEU D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE :

- Propriétaire des Locaux :
Attestation de Propriété du local où est exercée l'activité à défaut taxe foncière, **ou** si construction copie du permis de construire, **ou** copie de l'acte d'achat si acquisition d'un fonds commercial.
- Locataire des Locaux :
Copie du Bail Commercial **ou** autorisation du propriétaire (joindre un justificatif de propriété type taxe foncière si double immatriculation) pour le siège administratif de l'entreprise, **ou** si hébergé à titre gracieux, attestation sur l'honneur signée par l'hébergeant et justificatif de propriété de celui-ci.

VOLET FISCAL / SOCIAL :

- Copie carte vitale.
- Choix des options fiscales (choix ou non de l'option pour le versement libératoire, versement mensuel ou trimestriel).

MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR :

- Copie du livret de Famille ou copie du Contrat de déclaration du PACS.
- Copie carte d'identité du conjoint, attestation de non condamnation et copie carte vitale.
- Déclaration du conjoint collaborateur.

FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT AUX FORMALITES (frais Greffe uniquement si double immatriculation)

- 96 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- 8,45 € à l'ordre du Greffe du Tribunal (concerne les personnes mariées sous le régime de la communauté)

IL EST IMPÉRATIF DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR TOUTE FORMALITÉ
☎ 05.63.48.43.53 (Cunac) ou 05.63.48.43.74 (Castres)